

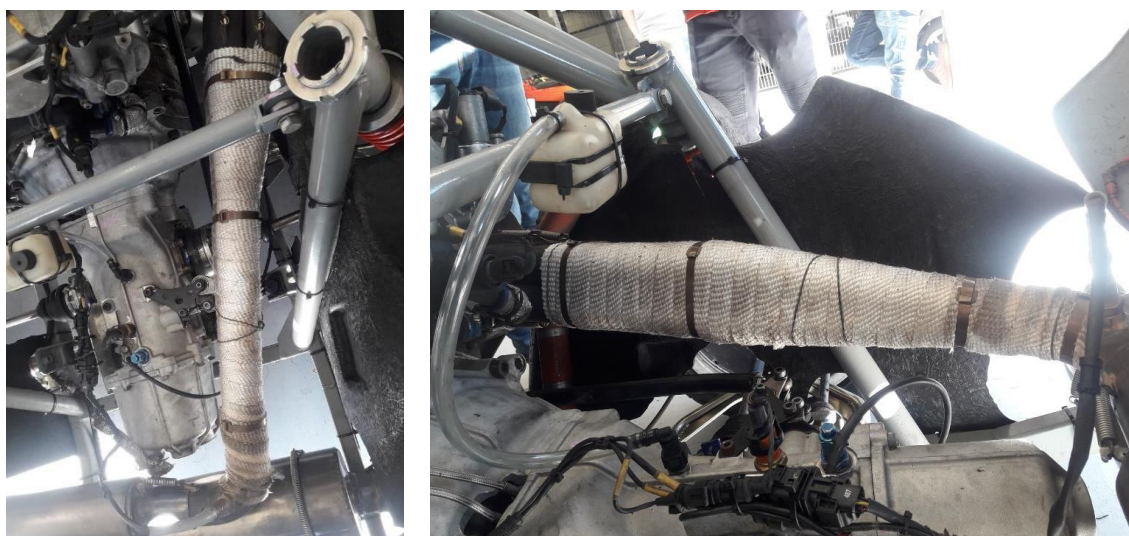
European VW Fun Cup 2019

Règlement Technique

Additif 1

Art. 6 – Moteurs, boîte de vitesses et accessoires

10. Comme illustré dans les photos ci-dessous, il est autorisé pour des raisons de sécurité de mettre une protection rubanée isolante et non-inflammable sur l'échappement.
La seule zone autorisée pour la pose de cette protection concerne le 4 en 1, il est donc interdit d'isoler le collecteur par une protection rubanée ou tout autre système de protection ou pouvant laisser croire à une éventuelle protection.



Art. 7 – Carburant – Réservoir – Ravitaillement

3. Le réservoir de sécurité de type FT3-1999 doit être en cours de validité (validité de 5 ans + 2 ans si le constructeur produit une attestation de vérification) et sa capacité maximale est de 46 litres. Le contrôle de la contenance totale d'essence pourra se faire par pesée différentielle entre la voiture vide et la voiture avec le plein effectué. Pour tout contrôle technique, les 46 litres d'essence seront considérés comme pesant 35,6 kg à tout moment et en toute condition.

Il est interdit de supprimer une partie ou la totalité de la mousse interne.